

Situation de la femme

tion; les programmes d'emploi et de perfectionnement professionnel pour les femmes; les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, en ce qui concerne particulièrement les conjoints à charge; les régimes de retraite, l'admissibilité des femmes aux foyer et les prestations aux veuves; les droits des femmes autochtones; les difficultés économiques auxquelles font face les femmes âgées et les familles monoparentales; et, dernier point mais non le moindre, le document, partout bien accueilli, qui attirait l'attention sur les conséquences du projet constitutionnel. J'énumère tous ces points pour montrer l'importance du travail du Conseil, pour montrer qu'il ne se cantonne pas qu'à un seul domaine ou qu'il ne s'agit pas d'un organisme qui se contente d'adresser ses commentaires à un groupe d'intérêt, mais plutôt d'un organisme dont l'action a de vastes répercussions pour la population canadienne.

Lorsque le Conseil a été fondé, ses membres se distinguaient par leur compétence et leur dévouement aux causes que je viens d'énumérer. Ils apportaient au conseil un certain prestige et faisaient sa réputation. Songeons ici à M^{me} Sophie Stedman qui, en 1980, était nommée personne de l'année et qui comptait des années d'expérience avec les femmes d'affaires et des professions libérales. Songeons à M^{me} Grace Hartman, actuelle vice-présidente du Syndicat canadien de la Fonction publique et ancienne présidente du Comité d'action nationale, que les féministes ont en haute estime. Je pourrais en mentionner bien d'autres. Mais voyons ce qui s'est produit depuis: un trop grand nombre des membres actuels du Conseil ont eu bien peu à voir avec les mouvements féminins, ou du moins n'y ont pas œuvré de façon notable. Elles ne connaissent pas bien les problèmes que la femme d'aujourd'hui doit affronter.

Elles tirent leur prestige et leur notoriété de leur nomination, suite à la politisation du Conseil consultatif de la situation de la femme, politisation qui fait qu'on y nomme des amis du ministre et des organisateurs de campagne électorale. Il est facile alors pour le ministre d'intervenir, ce qu'il a fait d'ailleurs lentement et subrepticement, entraînant la démission de la présidente, M^{me} Doris Anderson.

D'autre part, les groupes féminins et les autres organismes bénévoles du pays ne se sentent plus représentés comme autrefois. Ces derniers jours, depuis la démission de M^{me} Anderson, des personnes qui contribuent à sensibiliser le public aux questions féminines ont exprimé leur opinion. Lynn MacDonald, présidente du Comité d'action nationale de la condition de la femme, groupe bénévole représentant quelques 150 organismes féminins au Canada, a déclaré que l'annulation de la conférence faisait malheureusement perdre au Conseil sa crédibilité. Elle a ajouté:

● (1550)

Le temps des conférences régionales proposées comme prix de consolation aux Canadiennes est révolu depuis longtemps. Le gouvernement ne s'est jamais donné la peine de nous consulter, de tenir compte de notre avis, et pendant longtemps a refusé de nous entendre sur la question constitutionnelle.

M^{lle} MacDonald a conclu que son groupe allait

... reconsidérer sa position vis-à-vis le Conseil consultatif nommé par le gouvernement... en se demandant si un conseil nommé par des hommes politiques et choisi parmi leurs amis était vraiment apte à parler au nom des femmes.

Linda Ryan-Nye, coprésidente de Women for Political Action, Mary Cornery, coordinatrice du Canadian Congress on Learning Opportunities for Women, ainsi que Laura Sabia, présidente-fondatrice du Conseil de la condition de la femme

en Ontario, ont fait écho aux préoccupations de M^{lle} MacDonald.

Que devrait donc être le rôle du Conseil? D'abord et avant tout, représenter efficacement les femmes et les groupes féminins. Il doit être un organisme consultatif indépendant et impartial et être considéré comme tel. Il doit être considéré comme un organisme représentatif capable d'assurer les liaisons nécessaires et de servir de canal d'information entre les différents groupes féminins. Il doit être considéré comme un organisme capable de s'exprimer librement même s'il embarrasse le gouvernement.

Je voudrais rappeler à la Chambre comment il se fait que le Conseil est discrédité et que son intégrité est mise en cause. On se rappellera qu'en septembre 1980, dans le cadre du remaniement constitutionnel, le Conseil avait organisé une conférence nationale sur la constitution qui devait se tenir le 5 septembre. Cependant, la conférence a dû être annulée le 2 septembre à cause de la grève des traducteurs. Cependant, le bruit a couru que le Conseil avait cédé à des pressions politiques.

Passons maintenant à octobre 1980. La conférence nationale sur la constitution organisée par le Comité d'action nationale, qui devait avoir lieu à Winnipeg, a été annulée quand le secrétaire d'État (M. Fox) refusa de verser une subvention de \$22,000. Normalement, ce genre de subvention est versée pour des fins semblables. On pria le ministre d'intervenir au nom du comité, mais en vain. Par ailleurs, d'autres groupes obtenaient des fonds d'autres sources gouvernementales pour leur permettre de témoigner au comité de la constitution. Par exemple, un montant de 1.2 millions de dollars a été affecté aux autochtones pour leur permettre de voyager et de préparer leur exposé.

Plus tard en octobre, le Comité d'action nationale a organisé une petite conférence de consultation, uniquement pour les membres de la région de Toronto. Le ministre était le conférencier invité. D'après les journaux, il a «mal jugé les membres de son auditoire, leur a parlé comme à des enfants, les a traités avec condescendance, les a insultés et a eu ensuite l'effronterie monumentale de leur dire de faire «un grand acte de foi» et d'accepter aveuglément la charte des droits contenue dans le projet constitutionnel.»

Puis, en décembre, le Conseil consultatif a décidé de tenir les 13 et 14 février 1981 la conférence annulée en septembre. Il a retenu les services d'un organisateur pour la conférence et choisi des conférenciers. Il a envoyé des avis dans tout le pays. Le ministre a consenti à présider une réception et un déjeuner. Puis, en janvier, à l'instigation du cabinet du ministre, le comité exécutif du Conseil consultatif a invité le ministre à assister à une réunion. Celui-ci a signalé qu'il serait peut-être préférable de tenir des conférences régionales plutôt qu'une conférence nationale qui réunirait 600 femmes à Ottawa au moment même où la Chambre discuterait des modifications constitutionnelles.

Le comité exécutif, par cinq voix contre une, a décidé d'annuler la conférence et de la reporter à une date ultérieure, puisque le fait de la tenir en février pourrait embarrasser le gouvernement. Il y a quelques jours, le 20 janvier, le Conseil tout entier a tenu une réunion et décidé d'annuler la conférence. La présidente du Conseil, Doris Anderson, a démissionné.

Nous sommes saisis d'une motion demandant que le ministre soit démis de ses fonctions et que l'on rende son intégrité au